

République Française
 Département de la Haute-Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE-ROUSSE – BALAGNE**

Séance du 05 mars 2026

Délibération n°2026/017

**Objet : Hameau intercommunal lieu-dit Erbajolu – Commune de Belgodère :
 Vente de lots à bâtir**

Nombre de membres			L'an deux mille vingt-six, le cinq mars, à 17h30, Le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Siège de la Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne, sous la présidence de Monsieur Lionel MORTINI.
En exercice	Présents	Votants	
46	24	25	Joseph SAULI est désigné secrétaire de séance.
Pour	Contre	Abstentions	
25	-	-	Le quorum est atteint.

Présents : ACQUAVIVA Stella – CAPINIELLI Marie-Josèphe – CASALONGA Jérôme – CASANOVA Antone –
 CECCALDI Attilius – COLOMBANI Barthélémy – COLOMBANI Pierre – GUERRIERI Jean-Paul – LIONS Paul –
 MALASPINA-GIOCANTI Marie-Dominique – MARCON-VINCENTELLI Jeanine – MARIANI Frédéric –
 MASSIANI Jean-Louis – MATTEI Joseph – MONTI-ROSSI William – MORETTI Jean-Baptiste – MORTINI
 Lionel – PINAUD Jean-Michel – POLI Jean-François – POLI Pierre – SALDUCCI Ange – SAULI Charles –
 SAULI Joseph – TORRACINTA Marcel.

Absents représentés : ROMANI Sylvie a donné procuration à MALASPINA-GIOCANTI Marie-Dominique.

Absents : ANTOLINI Clémentine – ANTONELLI Jean-Toussaint – BANDINI Christian – BASTIANELLI Ingrid –
 BASTIANI Angèle – BATAILLARD Camille – CANANZI Ange – CASTELLANI Jean-René – CUBADDA Charles –
 D'ORNANO Pierre-Paul – FRANCISCI Paul-Antoine – GENUINI Benjamin – GUERRINI Antoine –
 GUIDICELLI Paul – GUIDONI Martine – LE GALL Caroline – MARTELLI Camille – ORSINI Joseph – ORSONI
 Stéphane – SAVELLI René – TURCHI François.

Convocation envoyée le : 27/02/2026	Certifié exécutoire, Après transmission en Préfecture
Et affichée le : 27/02/2026	Et publication de l'acte le : 10/03/2026

VU le Permis d'aménager n° 02B 034 16 B0001, délivré le 20 octobre 2016,

VU le Permis d'aménager modificatif n°02B 34 16 B0001-M01, délivré le 06 avril 2017,

Le Président propose au Conseil communautaire la vente du lot n°24, cadastré section A n°1258 d'une superficie
 de 85 m² et section A n° 1228 d'une superficie de 751 m², à Madame Elodie Fontaine et Monsieur Anthony
 Benedetti, pour un prix de cession de 49 324 euros. Le prix du mètre carré du lot à bâtir étant de 59 euros.

Il rappelle que ce projet s'inscrit dans la volonté de pérenniser l'installation des familles résidentes, au titre de leur
 résidence principale et d'aider en faveur de l'accession à la propriété.

Le terrain est grevé d'une servitude de tréfonds au profit du réseau d'assainissement, laquelle devra être
 mentionnée dans l'acte de vente.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président et, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la vente du lot n°24, cadastré section A n°1258 d'une superficie de 85 m² et section A n°1228 d'une superficie de 751 m² à Madame Elodie Fontaine et Monsieur Anthony Benedetti,
- **FIXE** le prix de vente à 49 324 €,
- **AUTORISE** le Président à procéder à la vente de ces parcelles et à signer tous les actes nécessaires afférents,

Fait à L'Île-Rousse, le 05 mars 2026

Extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,
Joseph SAULI



Le Président,
Lionel MORTINI

